

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU 03 AVRIL 2013 à 18 heures 30 à la Mairie de Villerest

PRESENTS : Jean-Louis DAVID Président, Gilles DUPIN et Bernard VIGNAND Vice-présidents, Philippe BENEDETTI, Michel BERNARD, Bernard BISSUEL, Bernard CHABERT, Dominique DEMARE, Yves LIONARD, Sébastien PARDON, Régine RAJOT, André ROCHE, Serge TAMAIN

Absents avec excuse : Mireille BRUNELIN donne pouvoir à Gilles DUPIN
Michel DARMET donne pouvoir à Bernard VIGNAND
Coralie GAY donne pouvoir à Jean-Louis DAVID
Blanche LAMOTTE donne pouvoir à Régine RAJOT
Bernard RONDARD donne pouvoir à Michel BERNARD
Daniel PEPIN donne pouvoir à Serge TAMAIN
Françoise DESSALE

Absents sans excuse : Marc JOLIVET

Monsieur le Président informe le conseil que le compte rendu du précédent Conseil Syndical appelle une remarque. En effet, Monsieur Michel BERNARD était absent avec excuse. Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Vote du taux de contribution

Monsieur le Président rappelle que l'année dernière le taux appliqué était de 17 % avec des remboursements à EPL et Grand Roanne Agglomération.

Il propose donc de voter, dans un premier temps, un taux de 20 % qui pourra être réajusté en septembre.

Monsieur LIONARD prend la parole. La commune de Mizérieux perçoit moins de dotations que l'année dernière et pense que cela vient du fait qu'elle ne touche plus de revenu des centrales nucléaires.

Avec la réforme de la Taxe Professionnelle, les communes ne perçoivent plus directement les revenus des centrales nucléaires, cela passe par le FNGIR. Avec ce mode de calcul, les communes qui reçoivent plus qu'avant redonnent au FNGIR et celles qui touchent moins perçoivent du FNGIR.

Madame RAJOT donne un exemple :

- En 2010, la commune percevait :
 - o TH : 20 000 €
 - o TFB : 20 000 €

- TFNB : 20 000 €
- TP : 10 000 €
- Cent. Nuc. : 30 000 €

TOTAL = 100 000 €

- En 2011, la commune a perçu :

- TH : 40 000 €
- TFB : 40 000 €
- TFNB : 25 000 €
- Cent. Nuc. : 20 000 €

TOTAL = 125 000 €

- TH : 25 000 €
- TFB : 25 000 €
- TFNB : 15 000 €
- Cent. Nuc. : 20 000 €

TOTAL = 85 000 €

La Commune **donne 25 000 € au FNGIR.**

La Commune **perçoit 15 000 € de FNGIR.**

Ainsi, les dotations des communes sont les mêmes qu'avant la réforme. Les montants ont été figés en 2011, et restent les mêmes chaque année (environ 26 000 € par commune).

Les incompréhensions viennent du fait que le détail du calcul du FNGIR ne soit pas communiqué aux communes.

Monsieur le Président propose donc de faire un courrier à la Préfecture pour demander l'organisation d'une réunion, en présence des maires des communes qui le désirent, afin d'expliquer l'affectation des sommes du FNGIR.

Monsieur le Président invite l'assemblée à voter le taux des contributions des collectivités. Il propose un taux de 20 %.

Le Conseil, avec 17 voix pour et 2 voix contre :

- ***Approuve le taux de 20 % des revenus des centrales pour les contributions des collectivités pour l'année 2013.***

Vote du Budget Primitif 2013

Monsieur le président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2013 :

- Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 426 299,81 €
- Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 395 750, comme suit :
 - Matériel Informatique : 1 000 € - si besoin pour remplacer du matériel informatique
 - Bâtiment / entrepôts : 190 000 € - projets de 2 bâtiments pour nos agents techniques.
 - Sentiers : 103 000 € - dernières factures correspondant aux marchés passés sur 2012 + les derniers achats de terrains.
 - Bâtiment Bully : 50 000 € - mise en accessibilité du bâtiment
 - Matériel de Transport : 20 000 € - achat d'un nouveau véhicule pour remplacer le Trafic vieillissant.

Monsieur le Président rappelle que la dette du Syndicat sera remboursée en totalité au cours de l'année 2013.

Monsieur le Président propose ensuite de procéder au vote du Budget Primitif 2013.

Après en avoir délibéré le conseil syndical, avec 17 voix pour et 2 voix contre :

- ***Adopte le Budget Primitif 2013.***

Avenant pour les assurances

Monsieur le Président informe l'assemblée que les contrats d'assurance du Syndicat arrivent à échéance au 31 décembre 2013.

Une consultation avait été lancée en 2010, nous avons fait appel à un cabinet en tant qu'assistant de maîtrise d'œuvre pour un coût d'environ 2 400 €.

Pour renouveler ces contrats d'assurance, il convient donc soit de passer un avenant pour prolongé d'une année, soit de relancer un marché.

Monsieur le Président explique qu'un avenant au contrat ne serait, à priori, pas possible.

Le bureau étudiera la question de la consultation, et si le Syndicat doit faire appel, ou non, à un assistant de maîtrise d'œuvre.

Points sur les Sentiers

Monsieur Gilles DUPIN prend la parole.

Les travaux des sentiers sur Villerest sont terminés, la passerelle de Nervieux est en fabrication et devrait être posée fin avril, début mai.

La majorité des sentiers ont une bonne fréquentation, de très bonnes retombées des randonneurs, les topos guide se vendent bien grâce à une bonne communication dans les médiats.

Le Salon du Randonneur a été très positif, plus de 900 personnes ont répondu au questionnaire : 702 bonnes réponses pour 79 lots. 30 topos des Gorges de la Loire ont été vendus.

Sur le parcours petite RP, il y a des interférences entre plusieurs collectivités. Les circuits de Val d'Aix et du Syndicat se croisent avec le même balisage.

Des logos du Syndicat ont été commandés, afin d'identifier notre signalétique, suivant le devis de Cris'Enseignes.

Une réunion de concertation a été organisée par Monsieur GUILLERMET, Maire de Nervieux, Monsieur Serge TAMAIN et Monsieur Gilles DUPIN avec une personne qui ne voulait pas laisser le droit de passage.

Un projet convention de passage est en cours d'élaboration avec le propriétaire, mais le Syndicat doit s'engager à indemniser le fermier, qui occupe le terrain, des droits d'éviction.

Ce chemin permet d'éviter 1 km de goudron. Par contre, de nombreuses clôtures sont à prévoir (650 mètres de clôtures agricoles et 250 mètres de grillage). Il faudra donc relancer une consultation.

QUESTIONS DIVERSES

- Statuts du Syndicat : une réflexion va être engagée sur la refonte des statuts du Syndicat. Les compétences seront à préciser, une prestation pourrait être apportée aux communes pour de l'entretien... Le Syndicat disposant du matériel nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.